



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

**DIRECTION DES EAUX ET FORETS, CHASSES ET
DE LA CONSERVATION DES SOLS**



**STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE
FINANCEMENT DE LA CDN FORESTERIE**

LIVRABLE N°4

Appui technique et financier du Projet DIAPOL-CE



Octobre 2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES FIGURES	III
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IV
RESUME EXECUTIF	VI
INTRODUCTION	1
1. APERÇU SUR LES ECOSYSTEMES ET LES BIENS ET SERVICES	2
1.1. APERÇU SUR LES ECOSYSTEMES	2
1.2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....	3
2. SYNTHÈSE DE LA CARTOGRAPHIE ET DU DIAGNOSTIC DU SERVICE FORESTIER	5
2.1. SUR LA CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES ET DES INITIATIVES.....	5
2.2. SUR LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR FORESTIER	5
3. REVUE ET ANALYSE DES OPTIONS D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION RETENUES DANS LA CDN SENEGAL, EN LIEN AVEC CDN FORESTERIE	8
3.1. OPTIONS D'ADAPTATION CDN SENEGAL.....	8
3.2. OPTIONS D'ATTENUATION CDN SENEGAL.....	11
4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE FINANCEMENT DE LA CDN FORESTERIE	13
4.1. LA CDN FORESTERIE	13
4.1.1. <i>Les axes du programme</i>	13
4.1.2. <i>La mise en place d'un Système digitalisé de suivi-évaluation de la CDN Foresterie</i>	14
4.1.3. <i>Vers un changement de paradigme sur les indicateurs de suivi</i>	15
4.1.4. <i>Spatialisation, quantification des réalisations, des ressources et des services écosystémiques</i>	15
4.2. DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN FORESTERIE ET DE SON PROGRAMME D'APPUI.....	15
4.2.1. <i>La vision du programme d'appui</i>	16
4.2.2. <i>Mission du programme d'appui</i>	16
4.2.3. <i>Objectif et résultats attendus du programme d'appui</i>	16
4.2.4. <i>Arrangements institutionnels</i>	17
4.2.5. <i>Cadre de cohérence du programme d'appui</i>	20
4.2.6. <i>Les principes de gouvernance du secteur forestier</i>	20
4.2.7. <i>Implication du Secteur privé</i>	21
4.2.8. <i>Prise en compte de la dimension genre</i>	23
4.2.9. <i>Schéma pour la mise en œuvre du programme</i>	24
4.3. DU FINANCEMENT DE LA CDN FORESTERIE ET DE SON PROGRAMME D'APPUI.....	25
4.3.1. <i>Rappel des besoins de financement selon la CDN Sénégal</i>	25
4.3.2. <i>Brève estimation des besoins de financement</i>	26
4.3.3. <i>Mobilisation des ressources locales</i>	26
4.3.4. <i>Mobilisation des ressources internationales</i>	28
4.3.5. <i>Un moteur de recherche d'opportunités de financement</i>	29
4.4. FEUILLE DE ROUTE – JALONS CLES	31
5. PLAN D'ACTION BUDGETISÉ	32
BIBLIOGRAPHIE	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Forces et faiblesses du secteur forestier	6
Tableau 2: Opportunités et menaces du secteur forestier	6

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Organigramme de base du Programme d'appui	19
Figure 2 : Schéma du cadre de cohérence du Programme d'appui	20

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFR100	: African Forest Landscape Restoration Initiative
AMP	: Aire Marine Protégée
ARFLCD	: Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation
BSE	: Biens et Services Environnementaux
CC	: Changement Climatique
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	: Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNRF	: Centre National de Recherche Forestière
COP	: Conférence des Parties
Covid-19	: Maladies à coronavirus 2019
CPDN	: Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CSE	: Centre de Suivi Ecologique
CSSA	: Cadre stratégique de Sécurité alimentaire durable au Sahel
DEFCCS	: Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIAPOL	: Dialogue Politique
FA	: Fonds d'adaptation
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
FMDV	: Fonds Mondial pour le Développement des Villes
FVC	: Fonds vert pour le climat
GES	: Gaz à effet de serre
Gg	: Giga gramme
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	: Société Allemande pour la coopération Internationale
GLCFB	: Gestion et lutte contre les feux de brousse
IGMV	: Initiatives de la Grande Muraille Verte
IREF	: Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISRA	: Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LDCF	: Fonds pour les pays les moins avancés
LFI	: Loi des Finances initiale
LPSEDD	: Lettre de politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable
LULUCF	: Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEDDTE	: Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PA	: Plan d'Action
PA/CDN-F	: Programme d'appui à la CDN foresterie

PAFR	: Plan d'action forestier régional
PAG	: Plan d'aménagement et de gestion
PAP2A	: Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré
PCTI	: Plan Climat Territorial Intégré
PDFP	: Programme National de Développement du Secteur privé forestier du Sénégal
PFL	: Produits Forestiers Ligneux
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PFS	: Politique Forestière du Sénégal
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: partenariat public-privé
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTBA	: Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financières
RCES	: Reboisement et conservation des eaux et des sols
RNA	: Régénération Assistée
RSE	: Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
S/E	: Suivi evaluation
SCCF	: Fonds spécial pour les changements climatiques
SFE	: services forestiers écosystémiques
SIG	: Système d'Information Géographique
SWOT	: S uccesses W eaknesses O pportunities T hreats
SYSIFEF	: Système d'Information des Forêts et des Ecosystèmes forestiers
TACC	: Territorial Approach to Climatic Change
TDR	: Termes de Référence
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	: Unité de Gestion du Programme
UNFCCC	: Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
USD	: Dollar américain
UTCF	: Utilisation des terres, leur changements et la forêt
ZEG	: Zone Eco Géographique

RESUME EXECUTIF

En 2016, le Sénégal s'est lancé dans le processus de mise à jour de sa CPDN pour en faire une CDN qui constitue l'engagement du pays dans le cadre de l'accord de Paris. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Sénégal, soumise en 2020, s'inscrit dans le cadre de la vision prospective, « Plan Sénégal Émergent (PSE) », de sa stratégie et des plans de développement ainsi que des programmes sectoriels de gestion durable de ses ressources naturelles et environnementales. Le secteur de la foresterie, eu égard à sa capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, constitue l'un des axes majeurs de la CDN du Sénégal. Son plan d'actions est construit autour des composantes suivantes : i) l'aménagement et la gestion durable des forêts. Dans ce volet, il est prévu, entre autres, d'aménager 1 000 000 ha de forêts naturelles, de mettre en défens 500 000 ha avant 2025 ; ii) lutte contre les feux de brousse, en réduisant d'environ 90%, à l'horizon 2025, les superficies brûlées ; iii) le reboisement, la mise en défens et la restauration des sols pour 100 000 ha toutes opérations confondues pendant les 5 ans de mise en œuvre de la CDN ; iv) la mise en valeur des biens et services écosystémiques forestiers. Au total, le Secteur de la foresterie à travers le volet atténuation, vise un objectif conditionnel de séquestration de 154 Gg CO₂ eq à l'horizon 2030. Compte tenu du caractère ambitieux des objectifs, il pourrait être nécessaire d'intégrer la CDN dans le PSE-Vert.

Le gouvernement du Sénégal est soutenu dans ce processus par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) à travers le projet DIAPOL-CE "Dialogue politique et gestion des connaissances sur les stratégies climat-énergie". Ce projet est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH* agence de coopération allemande pour le développement. Deux axes de coopération ont été sélectionnés dont l'un concerne la contribution à la mise en œuvre de la CDN de la foresterie, notamment i) la réalisation d'une analyse et d'une cartographie des initiatives en lien avec la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National du Secteur de la foresterie au niveau national, ii) l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre et de financement de la Contribution Déterminée au niveau National du secteur de la foresterie.

La mise en œuvre de la CDN Foresterie sera adossée à un programme d'appui dont les composantes principales sont alignées sur les thématiques dites à fort impact. Les axes du programme découlent des orientations de la Lettre de Politique sectorielle, telles qu'envisagées dans le document portant CDN. Il s'agit de : i) Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation ; ii) Reboisement et conservation des eaux et des sols ; iii) Gestion et lutte contre les feux de brousse ; iv) Valorisation des biens et services écosystémiques et ; v) Suivi-évaluation digitalisé-SIG.

Le schéma pour la mise en œuvre du programme s'articule autour de : i) l'actualisation des « Plans Climat Territoriaux Intégrés » (PCTI) de Fatick en l'élargissant à l'ensemble de la ZEG du Bassin arachidier et de la Zone sylvopastorale du Ferlo et en réaliser pour les autres ZEG ; ii) Réactualiser les Plans d'action forestier régionalisé (PAFR) ; iii) l'élaboration de Programmes « *Vers des territoires moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) et plus résistants aux Changements Climatiques (TACC)* » pour chacune des six zones écogéographiques.

Les besoins de financement de la CDN-Foresterie sont estimés à 300 milliards de FCFA (1 USD = 660 FCFA) avec 297 milliards pour l'atténuation en inconditionnel et 3 milliards pour l'atténuation en inconditionnel. Cela ne représente que 3.5% de l'enveloppe globale. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources financières pour l'adaptation. Cependant, sur 3 ans, les besoins en financements sont estimés à 168 035 245 300 de FCFA.

Il existe plusieurs sources de financements au niveau international. Cependant, le constat général est que les pays en développement ont du mal à développer les capacités nécessaires pour accéder au soutien financier destiné à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Des initiatives seront mises en place pour les mobiliser. En plus, les diverses sources locales de financement seront mises à contribution, surtout avec l'implication du secteur privé en promouvant la sylvo-business qui passe par la transformation des produits. Les concessions forestières ont duré en tant que pratique, mais trouvent davantage leur pertinence dans le contexte de l'Agenda 2030.

Pour lancer la mise en œuvre de la stratégie mise en œuvre de la CDN Foresterie, une feuille de route a été proposée. Elle s'articule autour de la validation et finalisation des documents, du partage avec les partenaires potentiels, de l'identification avec DIAPOL-CE/GIZ des moyens d'appui disponibles pour lancer et accompagner le processus, de la mise en place des organes de mise en œuvre et de pilotage, de la préparation des TDR pour les différentes études prioritaires, de la préparation et tenue d'une Table ronde avec les bailleurs de fonds actifs dans le secteur de l'environnement, de l'élaboration du PTBA 2023 pour démarrer le programme.

INTRODUCTION

La stratégie de financement et de mise en œuvre de la CDN Foresterie est le cœur de l'étude. Conformément aux TDR, elle fait suite à une cartographie des parties prenantes et initiatives en lien avec la CDN-Foresterie, suivie d'un diagnostic sommaire du secteur. Ces préalables ont fait l'objet de livrables à part entière, et les résultats sont valorisés dans l'élaboration du présent document, lesquels résultats sont d'ailleurs rappelés au chapitre 2 après un aperçu sur les écosystèmes et leurs biens et services.

Il s'ensuit une revue et une analyse des options d'adaptation et d'atténuation en lien avec la CDN-Foresterie, avant une description détaillée de la stratégie elle-même de mise en œuvre et de financement. Les axes sont identifiés de même que les actions phares dont la mise en œuvre passe par un programme d'appui, avec la vision de même que les objectifs et arrangements institutionnels. Les financements nécessaires ont été estimés, et dans la 5^{ème} et dernière partie du document ont été proposés un plan d'action budgétisé et une feuille de route.

1. APERÇU SUR LES ECOSYSTEMES ET LES BIENS ET SERVICES

1.1. Aperçu sur les écosystèmes

Malgré la diversité et la richesse des écosystèmes terrestres au Sénégal, ces derniers sont globalement caractérisés par un état de dégradation relativement avancé. Certes, vu l'état actuel des connaissances, il est relativement difficile de faire une évaluation objective de l'état de conservation des écosystèmes terrestres du pays du fait du manque de réactualisation des inventaires nationaux. Néanmoins, malgré l'absence d'une évaluation scientifique globale de la dynamique des écosystèmes, il est unanimement reconnu sur la base d'études partielles des connaissances sur les ressources, que la plupart des écosystèmes se caractérise par un état de dégradation relativement élevé mais variable suivant les différents écosystèmes. Selon les évaluations du 5^e rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité (RdS, 2014), les écosystèmes forestiers se caractérisent par une dégradation continue marquée surtout par une modification de la composition floristique comme l'indiquent les travaux de Hermann et Tappan (2013). Ce même constat a été fait dans le Rapport sur l'Etat de l'Environnement (CSE, 2015). Selon les conclusions de ce rapport, « dans les écosystèmes forestiers, la dégradation est plus perceptible et a affecté l'ensemble des formations végétales du pays, et en particulier les forêts et même les sites sacrés ». Ces conclusions viennent confirmer les évaluations de la FAO (2010 & 2014) qui mettent en exergue une nette réduction, des superficies forestières au cours de ces dernières décennies avec des changements d'affectation annuelles de strates forestières de l'ordre de 40 000 ha (FAO, 2020).

Au niveau des différentes ZEG, la situation se présente comme suit :

- Dans le **Delta et la vallée du fleuve Sénégal**, les défrichements et l'exploitation forestière se sont intensifiés avec l'afflux de nouveaux arrivants avec l'extension des aménagements hydro-agricoles. On note également, suite à la baisse des plans d'eau, la mortalité quasi totale des formations forestières ripicoles, notamment les gonakeraies et les forêts de mangrove ;
- Dans la zone du **littoral et des "Niayes"**, le couvert végétal naturel se dégrade de plus en plus, du fait de défrichements à des fins agricoles, des exploitations minières et de l'extension des agglomérations ;
- Dans la **zone sylvo-pastorale du Ferlo**, on note une dégradation accélérée du couvert ligneux et herbacé, entraînée par les feux qui réduisent progressivement les possibilités de régénération naturelle, et par le surpâturage et le piétinement qui provoquent des auréoles de désertification, surtout autour des forages.
- Dans le **Bassin arachidier**, la situation actuelle ne diffère pas, de façon significative, de celle de la fin des années 80 qui ont vu disparaître tout le potentiel forestier de la zone, à cause des pratiques d'agriculture itinérante et la réduction du temps de jachère ;
- Dans la **zone agrosylvopastorale du Centre-Est et du Sud-est**, si les tendances initiales à la surexploitation des forêts et des pratiques de feux de brousse se sont maintenues, celles relatives aux défrichements ont pris des proportions préoccupantes, entraînant ainsi, en certains endroits des auréoles de désertification, aggravée par des phénomènes d'érosion hydrique intense ;
- Dans la **zone forestière sud**, du fait de la salinisation des rizières et de l'extension des cultures de coton, d'importantes superficies ont été défrichées sur les plateaux. Les feux de brousse, fléau très présent dans la ZEG, continuent de détruire les ressources forestières, empêchant par la même occasion toute possibilité de régénération.

De plus l'exploitation illicite du bois d'œuvre (*Pterocarpus erinaceus*) dans la zone frontalière à la Gambie constitue une sérieuse menace à la survie de l'espèce et l'avenir des écosystèmes forestiers.

1.2. Caractéristiques socio-économiques

La forêt est un écosystème complexe et très diversifié qui abrite des milliers d'espèces végétales et animales dont les populations ont toujours appris à y tirer profit. Sa première fonction consiste à fournir aux populations locales un ensemble de biens et services utilisés directement et indirectement pour la satisfaction de leurs besoins. Les moyens d'existence étant limités et les opportunités d'emploi et de création de richesses faibles, les ressources forestières constituent une issue pour générer des revenus pour les populations (agriculteurs, éleveurs, etc.) vivant autour des forêts. La contribution des ressources sauvages végétales et animales au bien-être des populations est largement reconnue.

En effet, les services éco systémiques fournis par la couverture forestière occupent une place de premier plan dans l'alimentation et les autres moyens de subsistance des populations (agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers). En termes de services d'approvisionnement, la couverture forestière permet aux populations et aux animaux de bénéficier d'une diversité de produits pour la nourriture, le bois, l'abreuvement, la santé, etc. Le fourrage issu des espèces ligneuses et herbacées joue un rôle important dans les fonctions alimentaires du cheptel, surtout durant la période sèche, pendant laquelle les disponibilités sont très réduites.

Les produits forestiers ligneux (bois, charbons de bois et dérivés) et les produits forestiers non ligneux (gousses, feuilles, fruits, huiles, écorces, résines, racines et gibiers, etc.) contribuent activement à la sécurité alimentaire des populations et au développement de l'économie locale. La valorisation des sous-produits dérivés de la transformation des PFNL crée de la plus-value et constitue, par conséquent, une grande opportunité de création de richesses et d'emplois, de limitation des pertes et de pérennisation du produit à tout moment. Ainsi, ils participent largement à la sécurité alimentaire des exploitations familiales et surtout des petits producteurs ruraux.

En outre, les types de bois issus de la couverture forestière ont divers usages : bois d'œuvre, de service (habitations) et d'énergie. Certaines essences ont de multiples usages, pouvant servir à l'alimentation humaine et animale comme à la construction d'habitations et d'ouvrages (toitures, clôtures, parquets, délimitation des maisons, etc.). Les produits ligneux bénéficient directement aux communautés qui en tirent des revenus conséquents.

En termes de services de régulation, les espèces ligneuses jouent un rôle majeur dans la séquestration et le stockage du carbone. De plus, la couverture végétale a un rôle important dans la régénération des sols à travers le cycle des éléments nutritifs qui permet le maintien de la biodiversité. Par ailleurs, la formation forestière fonctionne comme un véritable tampon pour les vents et l'ensoleillement. Elle permet de disposer d'un microclimat, atténue l'effet de la chaleur et du vent pour les populations et les animaux vivant à proximité. La dégradation continue de la couverture forestière accentue les érosions éolienne et hydrique du sol et rend davantage complexes les effets sur les moyens et conditions d'existence des populations. Tous ces services de régulation bénéficient principalement aux éleveurs et agriculteurs vivant localement.

En termes de services culturels, le maintien de la couverture forestière permet de disposer de services spirituels et religieux à travers l'apprentissage traditionnel des jeunes des principes de la vie (bois sacré), de services éducatifs par le partage de connaissances sur l'importance jouée par les essences forestières, de services touristiques par le développement du tourisme écologique avec la conscientisation sur l'importance de la préservation de la diversité biologique. Ces services culturels bénéficient principalement aux éleveurs et agriculteurs vivant autour de la forêt. En termes de services de soutien, il s'agit des services de production primaire, d'habitat pour les espèces animales et végétales ainsi que du maintien de la biodiversité.

Également, le service des Eaux et Forêts, Chasses appuie et conseille les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des compétences en environnement et gestion des ressources naturelles qui leur sont transférées.

Au Sénégal, les espaces forestiers offrent de nombreuses opportunités au secteur privé national et international. En effet, la pratique de la chasse à travers l'amodiation permet l'arrivée de plusieurs touristes et le développement du tourisme cynégétique. Ces dernières années, on note également le développement du partenariat public-privé (PPP) à travers la création de réserves de faune pour la promotion de l'écotourisme (Bandia, Fathala, Amboura, Koyli-Alpha, etc.)

En outre, les opportunités liées au développement des filières des produits forestiers non ligneux (bouye, maad, ditakh, etc.) attirent le secteur privé. Ces produits présentent une forte demande aussi bien sur le marché local qu'extérieur. L'essentiel de ces produits commercialisés est débarqué dans les marchés et les grandes surfaces des centres urbains. Leur transformation permet la création de richesses et d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Les produits transformés concernent, en général, le jus, la marmelade, le sirop, la confiture, fabriqués à base de *Detarium senegalense* et *Saba senegalensis* par des entrepreneurs. Par ailleurs, les espaces forestiers attirent beaucoup de partenaires internationaux (ONG, Sociétés, etc.) pour disposer de surfaces boisées pour les crédits carbone.

2. SYNTHÈSE DE LA CARTOGRAPHIE ET DU DIAGNOSTIC DU SERVICE FORESTIER

2.1. Sur la cartographie des structures et des initiatives

La cartographie des initiatives et structures a été le véritable point de départ pour la construction d'une stratégie de mise en œuvre et de financement de la CDN-Foresterie du Sénégal.

Les activités ont consisté, à travers la recherche bibliographique, des ateliers et questionnaires à :

- identifier les acteurs clés dans les différentes sphères (publique, privée, partenaires techniques et financiers, société civile...) engagés dans la gestion des ressources forestières en général, et la mise en œuvre de la CDN-Foresterie en particulier ;
- inventorier les initiatives ayant un lien direct avec la CDN-Foresterie, de même que les projets et programmes forestiers en cours de développement et/ou de mise en œuvre sur cette thématique.

Les résultats montrent que les acteurs impliqués dans la foresterie sont principalement dans le secteur public (Service des Eaux et Forêts, Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille verte (ASERGMV), Direction des Parcs nationaux, la Direction des Aires marines protégées communautaires (DAMPC), les collectivités territoriales et les projets et programmes) les associations, les ONG et les individuels. Le secteur privé n'intervient que très peu dans les réalisations. Parmi les catégories d'acteurs, on note une certaine diversité dans les différentes ZEG. La ZEG Delta et Vallée du fleuve Sénégal et la ZEG Forestière du Sud réunissent plus d'acteurs intervenants dans les activités forestières. La ZEG Sylvopastorale Ferlo en a moins.

Les occurrences de thématiques dans les différentes ZEG montrent que « Reboisement et la conservation des sols » (RCS) est la plus communément partagée par les acteurs intervenant dans le domaine de la foresterie de manière générale. Le « Renforcement des capacités – formation » (RC-F) vient en deuxième position suivi par « Gestion et lutte contre les feux de brousses » (GLCFB). La thématique « Aménagement des ressources forestières et lutte contre la déforestation » (ARFLCD) et « Énergie de substitution (EEner) sont les moins partagées entre les ZEG. Elles sont très peu évoquées dans les ZEG Sylvopastorale Ferlo, Delta et vallée du fleuve Sénégal et Agropastorale CE-SE. ARFLCD est essentiellement menée dans les ZEG du Bassin arachidier, Forestière sud, et littoral. Cela peut être expliqué par le fait que l'aménagement n'est évoqué que dans les ZEG où il y a un capital de bois sur pied, ce qui renforce le constat selon lequel l'aménagement s'adresse principalement aux bois (énergie, œuvre, etc.).

Sur le plan spatial, et en termes d'occurrences des activités, les résultats montrent que c'est la ZEG du Bassin arachidier qui se place en tête, suivie de la ZEG forestière du Sud, alors que la ZEG sylvopastorale Ferlo totalise moins d'occurrences d'activités.

2.2. Sur le diagnostic du secteur forestier

La partie qui suit systématise les éléments majeurs d'une analyse **SWOT** (Hill et Westbrook, 1997), dans l'optique d'une meilleure définition des éléments de stratégie. En effet, au regard de l'intention de la définition de la Stratégie, le pointage des éléments pertinents dans l'environnement interne du secteur forestier en termes de Forces (**S**uccesses) et Faiblesses (**W**eaknesses), et de son environnement externe en termes d'Opportunités (**O**pportunities) et de Menaces (**T**hreats), sera le guide essentiel dans ce cheminement. Le tableau qui suit renseigne sur les éléments retenus, à analyser au regard des enjeux majeurs du secteur et de l'investissement du privé.

Tableau 1: Forces et faiblesses du secteur forestier

FORCES / SUCCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un potentiel important de services forestiers écosystémiques (SFE) à valeur ajoutée - Expertise reconnue des hommes et femmes en charge de l'animation des instances techniques - Existence d'expériences de transformation et de valorisation des ressources forestières avec différents projets - Présence de communautés locales qui réclament et assument leur place dans les instances de décision et de gestion des ressources - Existence d'instruments de rationalisation (quotas, ouverture, fermeture, régionalisation, confinement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'orientations, de mécanismes ou de procédures pour le développement du secteur privé forestier - Manque de connaissances et de communication sur les SFE et sur les possibilités et potentiels d'investissements rentables - Sous-valorisation des produits forestiers (taxes, redevances, amendes, etc.) et sous-estimation de la contribution du secteur forestier dans l'économie nationale - Manque de maîtrise des filières et des acteurs - Insuffisance des ressources dédiées au secteur (humaines bien formées, financières) - Non valorisation des métiers liés aux ressources forestières - Manque de partenariat de projets privés dans le secteur - Défaut de capitalisation et non poursuite des expériences réussies en matière de transformation et de valorisation des produits forestiers

Tableau 2: Opportunités et menaces du secteur forestier

OPPORTUNITES	MENACES / CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre légal et réglementaire - Volonté politique d'atteinte de l'autosuffisance alimentaire - Rôle important des forêts et des produits forestiers dans l'alimentation et la sécurité alimentaire - Demande de plus en plus forte en produits et services écosystémiques au niveau national et international - Amélioration soutenue du climat des affaires pour accélérer l'investissement du secteur privé - Prise de conscience sur la valeur potentielle des SFE et du Retour Sur Investissement - Existence de technologie de transformation et de valorisation - Perspectives très bonnes avec la domestication des fruitiers forestiers pour améliorer les rendements dans le cadre des recherches menés par l'ISRA/CNRF - Développement soutenu des stratégies d'inclusion du secteur privé comme le PPP - Mise en avant des pôles de développement dans le cadre de l'Acte III de la Décentralisation - Existence de possibilités de financement du secteur forestier notamment dans le cadre de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'investissements structurants (infrastructures, unités de transformation, de conditionnement, etc.) pour le développement du secteur forestier privé - Contributions limitées des acteurs privés du secteur forestier à la régénération des ressources forestières - Connaissances et compétences limitées des acteurs du secteur privé forestier - Faible structuration du milieu des affaires dans le secteur - Importance de l'informel dans les activités du secteur forestier - Priorisations encore peu favorables des collectivités territoriales pour l'investissement et l'appui au secteur -

Pour l'Administration forestière, les principaux enjeux qui découlent de cette analyse sont les suivants :

- ✓ Inversion des tendances à la dégradation des ressources et pérennisation de celles-ci;
- ✓ Satisfaction durable des différentes demandes individuelles, collectives et institutionnelles en produits forestiers ligneux et non-ligneux;
- ✓ Positionnement du (sous) secteur forestier comme pilier incontournable dans la création durable de richesses et l'émergence du Sénégal;
- ✓ Réalisation du potentiel de mobilisation de ressources d'investissement dans le (sous) secteur forestier;
- ✓ Assise d'une gouvernance équilibrée, forte et crédible dans le (sous) secteur forestier;
- ✓ Matérialisation du concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

3. REVUE ET ANALYSE DES OPTIONS D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION RETENUES DANS LA CDN SENEGAL, EN LIEN AVEC CDN FORESTERIE

Dans la CDN Sénégal, il n'y a pas des options d'adaptation spécifiques au Secteur forestier. C'est pourquoi, l'analyse a consisté à proposer des mesures d'adaptation en maintenant le format du rapport de la CDN Sénégal.

3.1. Options d'adaptation CDN Sénégal

Secteur	IMPACTS ET VULNERABILITE Impacts actuels- Scénario 2°C	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES APPLICABLES AU SECTEUR FORESTIER
Agriculture	Système d'alerte précoce	Nécessité de prendre en compte : 1. La détection des changements et évolution des dynamiques dans les forêts (SYSIFEFF) 2. Le système d'alerte au niveau des feux de brousse, 3. Promotion et utilisation de l'information et des services climatiques
	Gestion Durable des Terres (défense et restauration des terres dégradées ; restauration de la fertilité organique des sols ; agroforesterie...)	Parmi les missions confiées au Service des Eaux et Forêts accomplies à travers l'aménagement durable des ressources forestières, le reboisement et la conservation des eaux et des sols, la gestion et la lutte contre les feux de brousse, l'agroforesterie
	Récupération des terres salées	Utilisation d'espèces forestières tolérantes et halophytes
	Utilisation de variétés adaptées (cycle court et température)	Valorisation des acquis de la recherche forestière en matière de domestication et d'adaptation
	Promotion de systèmes de production intégrée agriculture-élevage-agroforesterie	Nota : agriculture-élevage-foresterie - Développement de techniques de soutien aux systèmes de production calés sur les zones écogéographiques - Système d'évaluation de la contribution des techniques forestières dans la viabilité des exploitations agricoles (haies vives, clôtures, agroforesterie) - Protection des cuvettes maraîchères (structurale, rapprochée) - Développement d'alternatives pour éviter la conversion des formations forestières naturelles (explosion des plantations d'anacardiens). -
	Renforcement de la résilience par la diversification des systèmes de production (amélioration sécurité)	Rôle important des fruitiers forestiers non ligneux dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et du bétail - En matière de disponibilité (en toutes saisons) - En matière d'accessibilité (restrictions pas nombreuses, prix abordables)

Secteur	IMPACTS ET VULNERABILITE Impacts actuels- Scénario 2°C	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES APPLICABLES AU SECTEUR FORESTIER
	alimentaire et nutritionnelle...)	<ul style="list-style-type: none"> - En matière d'utilisation (qualité et diversification nutritionnelle humaine et animale) - En matière de stabilité (formations forestières résilientes malgré les nombreuses pressions comme les feux de brousse) <p>Nécessité de mobilisation de ressources financières pour rendre les forêts plus résilientes (renforcement de ces 4 fonctions) Transformation et valorisation des produits et sous-produits forestiers</p>
	Maîtrise de l'eau (Promotion de l'irrigation locale, développement de bassins de rétention pour irrigation de complément)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de l'eau à la lisière des forêts avec des bassins de rétention permet de réduire la concurrence bétail/animaux sauvages - Arrosage d'appoint des nouvelles plantations, pépinières et ligniculture <p>Il est important, c'est vrai, de faire des prévisions budgétaires, pour faire face aux calamités naturelles. Cependant, la stratégie qui consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le risque 2. Evaluer le risque 3. Mettre en œuvre les mesures d'atténuation <p>pose un problème quand il s'agit de la gestion des écosystèmes en particulier pour le point n°3. En effet, quand un feu de brousse survient, le pâturage herbacé est consommé nonobstant la destruction de l'habitat pour la faune, la calcination des arbres etc. En pratique la provision de ressources sert à acheter de l'aliment de bétail pour les éleveurs alors qu'ils ont déjà émondé abusivement les branches des arbres pour disposer du fourrage aérien. Dans ce cas, les écosystèmes "perdent" doublement.</p> <p>Le même scénario est valable quand il y a un péril acridien ou un déficit pluviométrique. C'était aussi le cas avec la Covid-19 qui a vu une agression des écosystèmes pour compenser le manque-à-gagner. A chaque fois, les fonds d'atténuation sont destinés à d'autres acteurs.</p> <p>A notre avis, à la place des <u>mesures d'atténuation</u>, il faut pour les écosystèmes forestiers envisager des <u>mesures de résilience</u> c'est-à-dire les préparer à résister aux chocs, minimiser les conséquences négatives...</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le risque 2. Evaluer le risque 3. Mettre en œuvre les mesures de résilience
Élevage	Système d'alerte précoce	Voir agriculture
	Gestion durable et conservation des ressources pastorales (couloirs de transhumance, intégration	<ul style="list-style-type: none"> - Balisage des couloirs de transhumance par des plantations linéaires - Nécessité d'allocation de ressources financières pour pérenniser l'offre additionnelle constituée du fourrage aérien (voir agriculture)

Secteur	IMPACTS ET VULNERABILITE Impacts actuels- Scénario 2°C	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES APPLICABLES AU SECTEUR FORESTIER
	des cultures fourragères, gestion transfrontalière) ;	-
	Promotion de système durable de collecte et de conservation des fourrages	
	Renforcement de la production, la diffusion et l'utilisation de l'information climatique	Voir agriculture
	Développement et renforcement des unités pastorales (à spécifier)	A élargir pour faire la promotion des unités sylvopastorales
Pêche	Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats marins ;	Gérer l'interface mangrove (zones classées ou non) qui est une zone de refuge et de reproduction des poissons
	Amélioration de l'efficacité de la gestion et extension des aires marines protégées et des parcs marins (10 AMP pour 2025)	Mettre à jour les statistiques du domaine forestier classé en prenant en compte la partie continentale des aires marines protégées
	Restauration et gestion durable des mangroves	<ul style="list-style-type: none"> - Outre les conventions locales, prendre en compte l'aménagement de la mangrove qui permet une gestion durable en valorisant la ressource - Tenir compte de l'aptitude du substrat à garantir le développement des plants lors de la restauration
Zone côtière	Gestion intégrée des Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la fixation des dunes dans le périmètre de reboisement et de restauration (domaine classé) - Aménagement de la bande de filao et valorisation des produits forestiers
	Protection et aménagement des zones à risques et restauration des écosystèmes côtiers dégradés	<ul style="list-style-type: none"> - Pris en charge par les plans d'aménagement couvrant les aires marines protégées et le périmètre de reboisement et de restauration -
	Identification des enjeux d'adaptation	-
	Règlementation de l'occupation du littoral	Existence de Codes : <ul style="list-style-type: none"> - Code du domaine de l'Etat; - Code forestier; - Code de l'environnement - Code minier - Code général des collectivités locales
Ressources en eau	Forte augmentation des coefficients d'écoulement	- Amélioration du taux de couverture du sol par les arbres et par conséquent de l'infiltration
	Baisse de la recharge des aquifères	-

Secteur	IMPACTS ET VULNERABILITE Impacts actuels- Scénario 2°C	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES APPLICABLES AU SECTEUR FORESTIER
Biodiversité	Renforcement des bases de connaissance sur la diversité biologique en rapport avec les impacts des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les ressources des écosystèmes - Améliorer les connaissances sur le potentiel d'utilisation des services écosystémiques
	Renforcement de la résilience des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la pratique de l'inventaire multi-ressources - Développer l'aménagement écosystémique des forêts
Santé	Renforcement de la surveillance épidémiologique intégrée ;	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les risques de zoonoses - Surveillance des phytopathologies des formations forestières - Foresterie urbaine : Reboisement dans les villes pour combattre la pollution et par ricochet les maladies (ex : l'asthme) -
	Prévention et contrôle des maladies climato sensibles dans les zones sujettes aux risques climatiques	-

3.2. Options d'atténuation CDN Sénégal

La revue des options d'atténuation de la CDN Sénégal a porté sur une analyse de tendance.

Incon/con	Options stratégiques	Analyse de tendance
CDN	Augmenter annuellement les superficies reboisées/restaurées d'environ 1297 ha de mangrove et de 21000 ha de plantations diverses ;	De 2010 à 2021, les superficies reboisées (massives, restauration, régénération naturelle assistée) s'élèvent à 236630 hectares, soit environ 21511 hectares par an..., les statistiques sur la fixation des dunes étant exprimé en km non prise en compte.
CDN	Réduire les superficies brûlées dues aux feux tardifs de 5% et celles dues aux feux contrôlés de 10% par rapport à 2015	Les superficies brûlées dues aux feux tardifs et celles dues aux feux contrôlés s'élèvent respectivement à 65948 et 18336 hectares en 2021 et à 375022 et 38346 hectares en 2015, ce qui correspond à une réduction de 18% à 47%
CDN+	Aménager 1 000 000 d'hectares au bout de 5 ans dont 60% de forêts classées et 40% de forêts communales	De 2010 à 2021, les superficies aménagées (classées, communales) s'élèvent à 1030264 hectares dont 337050 ha de forêts classées et 693177 ha de forêts communales. Cela représente 17% de forêts classées et 67% de forêts communales
CDN+	Mettre en défens 500 000 ha de forêts,	

CDN+	Reboiser et restaurer 4 000 ha/an de mangroves	
CDN+	Réaliser 500 000 ha de plantations diverses	
CDN+	Réduire, de l'ordre de 90%, les superficies brûlées par les feux de brousse, dès la cinquième année de mise en œuvre des plans d'aménagement	

Ces efforts permettront de réduire de 25% le taux de déforestation, qui passera de 40 000 ha/an, en 2010, à 30 000 ha/an, en 2030

4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE FINANCEMENT DE LA CDN FORESTERIE

4.1. La CDN Foresterie

Sous la conduite du MEDD, le Sénégal s'est lancé en 2016 dans un processus de mise à jour de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sur les volets adaptation et atténuation. Ce processus a abouti à la validation de la CDN et sa soumission en décembre 2020.

Le secteur de la foresterie, eu égard à sa capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, constitue l'un des axes majeurs de la CDN du Sénégal. Son plan d'actions est construit autour des composantes suivantes :

- (i) L'aménagement et la gestion durable des forêts. Dans ce volet, il est prévu, entre autres, d'aménager 1 000 000 ha de forêts naturelles, de mettre en défens 500 000 ha avant 2025 ;
- (ii) la lutte contre les feux de brousse, en réduisant d'environ 90%, à l'horizon 2025, les superficies brûlées ;
- (iii) le reboisement, la mise en défens et la restauration des sols pour 100 000 ha toutes opérations confondues pendant les 5 ans de mise en œuvre de la CDN ;
- (iv) la mise en valeur des biens et services écosystémiques forestiers.

Au total, le Secteur de la foresterie à travers le volet atténuation, vise un objectif conditionnel de séquestration de 154 Gg CO₂ eq à l'horizon 2030.

Cet objectif ambitieux nécessite une bonne planification des actions pour une mobilisation des acteurs et des ressources. Aussi, la mise en œuvre doit s'inscrire dans une logique d'intervention inclusive et intégrée de l'ensemble des stratégies et programmes de développement du secteur forestier.

A cet effet, les actions de lutte contre les changements climatiques identifiées dans la CDN foresterie doivent être considérées dans la planification globale des projets programmes de développement économique et social déclinés dans le Plan Sénégal Emergent (PSE-Vert). Cette intégration contribuera au renforcement de politiques transversales stratégiques comme la question du genre, du foncier, de la transparence et de la lutte contre la pauvreté.

Les thématiques clés à fort impact sur la CDN Foresterie retenues sont i) l'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation, ii) le reboisement et conservation des eaux et des sols, iii) la gestion des feux et lutte contre les feux de brousse iv) la valorisation des biens et services écosystémiques.

4.1.1. Les axes du programme

Les axes du programme découlent des orientations de la Lettre de Politique sectorielle, telles qu'envisagées dans le document portant CDN.

En effet, il s'agit de « *Faire du secteur de l'Environnement et des ressources naturelles, un levier de croissance inclusive, dans le respect des principes de gestion durable des écosystèmes, de transition écologique et de renforcement de la résilience et du bien-être de la population* ».

Les lignes d'action définies dans la section Gestion durable des Ressources naturelles et Résilience aux Changements climatiques porteront les axes du Programme de mise en œuvre de la CDN.

AXES DU PROGRAMME - CDN	LIGNES D'ACTION CONCERNÉES
Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation	° Ligne d'actions 3 sur l'aménagement des forêts

Reboisement et conservation des eaux et des sols	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Ligne d'actions 4 sur la reforestation et le verdissement ◦ Ligne d'actions 6 sur la restauration et la gestion durable des terres ◦ Ligne d'actions 7 sur la foresterie urbaine et villes vertes
Gestion et lutte contre les feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Ligne d'actions 2 sur la lutte contre les feux de brousse
Valorisation des biens et services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Ligne d'actions 5 sur les chaînes de valeur
Suivi-évaluation digitalisé-SIG	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Caractère transversal

Ces axes programmatiques sont en ligne avec les options rappelées au sous-chapitre 4.2.4.

4.1.2. La mise en place d'un Système digitalisé de suivi-évaluation de la CDN Foresterie

Une plateforme centralisée sera mise en place pour mieux coordonner les interventions des partenaires et acteurs au niveau régional.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès aux statistiques régionales et permettre leur réutilisation facile par les différents usagers, il est prévu la conception de jeux de données et de tableaux de bord regroupant les indicateurs régionaux les plus sollicités.

Il sera également question de proposer et de mettre en œuvre une intégration des deux systèmes pour en faciliter davantage l'exploitation et l'utilité pratique.

Objectif général

L'objectif principal est de doter la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des sols d'un Système intégré de gestion de type workflow accessible à distance (technologie full web) qui prendra en compte ses données suivi-évaluation de la CDN Foresterie, etc.

Il s'agit plus particulièrement de concevoir, d'élaborer, de déployer le dispositif sus visé, de former les agents et les partenaires du projet à l'utilisation adéquate du système et d'assurer la maintenance et mise à jour du système.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés à travers cette application sont les suivants :

- Assurer une dématérialisation complète de la gestion des données des thématiques de la CDN Foresterie ;
- Assurer la fiabilité et la cohérence des données ;
- Développer toutes les plateformes pour la saisie des données de suivi des thématiques de la CDN Foresterie ;
- Garantir la gestion efficace et efficiente des informations ;
- Implémenter la technologie fullweb dans un environnement sécurisé - accès distant ; Assurer l'accès à l'information en temps réel ;
- Mettre en place une ergonomie favorisant une appropriation et une exploitation optimale de l'application par les utilisateurs ;

- Permettre le travail collaboratif dans le cadre de certaines activités techniques entre les différentes équipes.

4.1.3. Vers un changement de paradigme sur les indicateurs de suivi

Les réalisations sont souvent exprimées en nombre d'hectares. Seulement, ce nombre n'est pas vraiment parlant comme indicateur. En effet, à titre d'exemple, si on cumule le nombre d'hectares qui a été réalisé pendant les dix dernières années, il ne nous renseigne pas sur l'impact du reboisement sur la régénération des ressources et la reconstitution des espaces et paysages forestiers. Cet indicateur devrait être accompagné par un suivi des plantations et des différentes réalisations pour voir en quoi elles contribuent à l'atteinte des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Le lien entre le reboisement et la satisfaction des besoins en services écosystémiques, dans l'espace et dans le temps, doit être une préoccupation de tout programme de suivi-évaluation.

4.1.4. Spatialisation, quantification des réalisations, des ressources et des services écosystémiques

La « spatialisation » des données (avec des données géoréférencées) permet à terme de montrer comment le territoire a changé avec l'évolution des différents services. Combinée à la quantification des biens et services environnementaux (BSE), elle va contribuer à l'analyse des impacts sur le territoire et sur les populations. L'avantage de la spatialisation consiste, entre autres, à pouvoir modéliser et caractériser l'état souhaité du territoire d'ici 20, 30, 40 ou 50 ans et plus, par rapport à une situation de référence c'est-à-dire avant la mise en œuvre d'activités. Elle permet aussi de prévoir la situation dans les mêmes termes si rien n'est fait dans le contexte de changement climatique. Elle permet d'évaluer les écarts par rapport à une variabilité naturelle ou artificielle (suite aux actions anthropiques) du territoire. Cela permettrait de commencer dès maintenant identifier et à poser les jalons pour arriver à la situation désirée dans le futur. Cette approche nécessite de mettre en place un dispositif performant de production et de gestion d'informations et de données appropriées (Ndione et al, 2017).

L'approche terroir a toujours sa pertinence dans un contexte de développement de la foresterie articulée à la CDN. Elle permet de mieux situer les réalisations.

L'installation de placettes permanentes et des inventaires réguliers tous les dix ans, basés sur les différentes ZEG et leurs sous-zones, contribue à la géolocalisation qui permet un meilleur suivi de l'évolution du potentiel de ressources ligneuses et non ligneuses et une quantification et une qualification de la géolocalisation.

Les principales perturbations spécifiques aux ZEG, notamment leurs impacts sur les écosystèmes et sur les ressources devront aussi être géolocalisés. Dans les parties perturbées doivent faire l'objet d'une documentation suite à un recueil de données sur leur fréquence leur ampleur leur impact sur les écosystèmes et les ressources.

4.2. De la mise en œuvre de la CDN Foresterie et de son programme d'appui

La mise en œuvre de la CDN Foresterie sera adossée à un programme d'appui dont les composantes principales sont alignées sur les thématiques dites à fort impact. Il s'agit de l'aménagement durable des ressources forestières et la lutte contre la déforestation, le reboisement et la conservation des sols, la gestion et la lutte contre les feux de brousse et la valorisation des biens et services écosystémiques.

Les preuves et évidences concernant les performances de la CDN Foresterie seront obtenues à travers un système digitalisé de suivi-évaluation.

4.2.1. La vision du programme d'appui

L'énoncé de vision proposé est la suivante. « *« A l'horizon 2035¹, les preuves et évidences sont établies que les contributions déterminées du Sénégal dans le secteur forestier sont atteintes voire dépassées, conformément à l'Accord de Paris ».* Le leadership de l'État du Sénégal et la posture des parties prenantes en matière de mobilisation sociale, technique et financière seront déterminants pour relever le défi.

4.2.2. Mission du programme d'appui

La mission du Programme est d'appuyer le Service des Eaux et Forêts pour une meilleure intégration des questions de changements climatiques dans la Politique forestière nationale. Il s'agira de coordonner la programmation, la mise en œuvre, la diffusion et la capitalisation des contributions de toutes les parties prenantes dans la réalisation d'activités à fort impact sur la CDN Foresterie.

4.2.3. Objectif et résultats attendus du programme d'appui

Le fil conducteur qui sous-tend la proposition reste « l'approche programme » pour plus d'efficacité dans les objectifs attendus de la CDN Foresterie, parce que propice à une synergie d'actions, à une meilleure coordination de celles-ci, que ce soit en termes de planification, d'organisation, d'impulsion de l'autorité, ou de suivi-évaluation et de contrôle, sans compter la capitalisation et le partage.

Objectif

L'objectif du PA/CDN-F est d'appuyer la DEFCCS à renforcer la contribution technique et financière des parties prenantes pour booster les thématiques clés de la CDN Foresterie.

Résultats attendus

Le tableau qui suit présente les résultats attendus et quelques actions types à conduire.

RÉSULTATS	ACTIONS TYPES
R1 : les initiatives en matière d'aménagement des ressources forestières et la lutte contre la désertification sont renforcées	<ul style="list-style-type: none">☞ Élaboration et validation de PAG☞ Mise en œuvre des PAG☞ Protection de la ressource☞ Suivi des changements et des évolutions des dynamiques des forêts et espaces forestiers☞ Formation sur l'aménagement écosystémique et l'inventaire multi-ressources☞ Aménagement durable de la mangrove☞ Développement d'alternatives pour éviter la conversion des formations forestières naturelles (exemple explosion des plantations d'anacardiens)☞ Aménagement des plantations du littoral nord☞ Valorisation des acquis de la recherche forestière en matière de domestication et d'adaptation☞ Conservation de la biodiversité végétale☞ Conservation de la biodiversité animale
R2 : les initiatives en matière de	<ul style="list-style-type: none">☞ Production et transport de plants et de propagules

¹ Horizon PSE considéré, plutôt que 2030, qui est celui de la CDN

reboisement et de conservation des eaux et des sols sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Plantations (ou mise en terre) diverses (massives, linéaires, etc.) ☞ Installation de clôtures (grillage Ferlo) pour la mise en défens dans les zones de terroirs et espaces forestiers identifiés ☞ Régénération naturelle assistée ☞ Fixation des dunes du littoral nord ☞ Aménagements anti-érosifs ☞ Élaboration d'une stratégie de foresterie urbaine
R3 : les initiatives en matière de gestion des feux et de lutte contre les feux de brousse sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Élaboration d'un système d'alerte précoce sur les feux et la détection, y compris la cartographie des occurrences et dangers ☞ Information et sensibilisation des acteurs concernés par la lutte passive et la lutte active ☞ Ouverture et entretien de pare-feu ☞ Construction, équipement et dotation de logistique d'un centre de protection de la nature dans chacune des ZEG et points névralgiques
R4 : les initiatives en matière de valorisation des biens et services écosystémiques sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Appui à la mise en place d'unités de transformation pour une valeur ajoutée accrue sur les ressources et services écosystémiques ☞ Accompagnement des acteurs dans les activités génératrices de bénéfices durables tirés de la valorisation des ressources et services écosystémiques ☞ Conservation de la biodiversité végétale ☞ Conservation de la biodiversité animale ☞ Révision des redevances appliquées aux espèces floristiques endommagées ou prélevées lors de travaux de construction d'infrastructures
R5 : le système de suivi-évaluation / Capitalisation informatisé-SIG est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Conception d'un manuel de suivi-évaluation, avec indicateurs d'impact sur le climat, les contributions, les dimensions socioéconomiques... ☞ Mise en place des dispositifs d'équipements, de matériels modernes de collecte et d'analyse de données et de surveillance, d'outils de cartographie, etc. ☞ Renforcement en ressources humaines (quantité, profil) du dispositif, au niveau central et dans les régions ☞ Mise en œuvre d'un plan de formation pour les ressources humaines chargées du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CDN-Foresterie ☞ Mise en œuvre du plan de suivi-évaluation

4.2.4. Arrangements institutionnels

La configuration de l'armature institutionnelle sera déterminante pour la mise en œuvre efficace et efficiente du Programme, avec les impacts positifs attendus de la CDN Foresterie.

Le programme est placé sous la tutelle de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) du Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (MEDDTE).

Il est mis en œuvre, sous la coordination du DEFCCS, par une unité de gestion autonome qui assumera la responsabilité directe de l'exécution des opérations.

Le Directeur des Eaux et Forêts est le manager général du programme et pourra confier le suivi des opérations au point focal « Changement climatique ».

L'organigramme de base se présente comme suit :

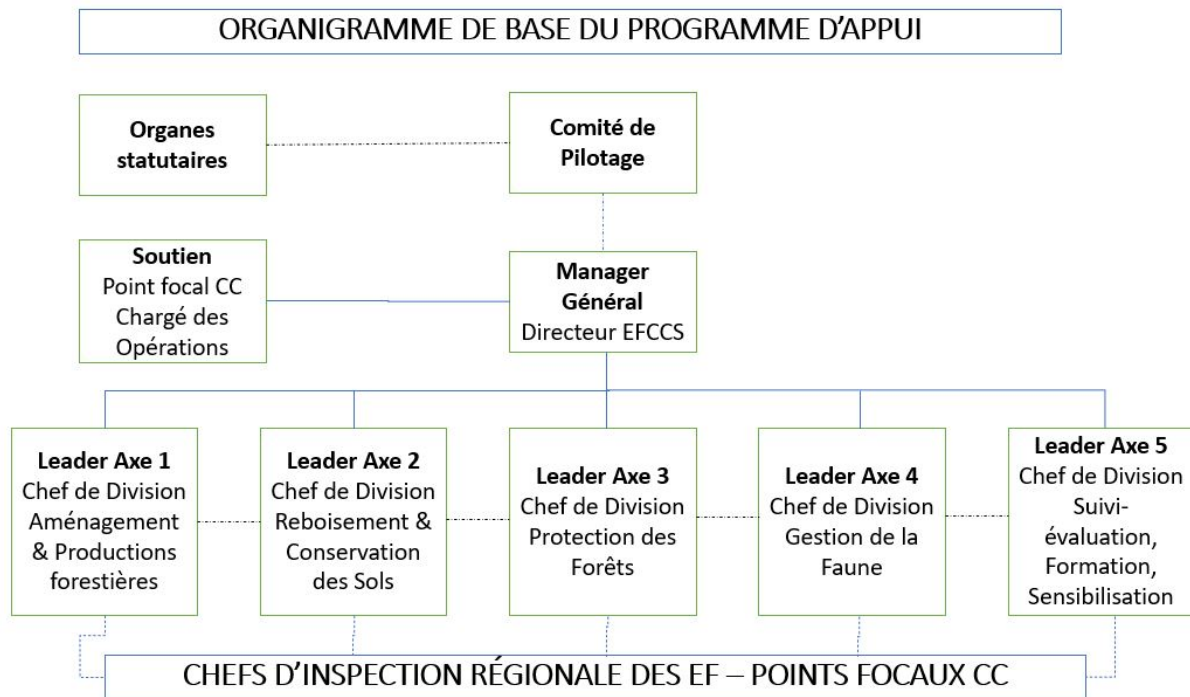


Figure 1: Organigramme de base du Programme d'appui

Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'UGP structure de mise en œuvre du programme sera établie au sein de la DEFCCS. Dans le cadre de la coordination et la gestion administrative, l'UGP est chargée de la mise en œuvre des activités des différents axes du Programme d'appui à la CDN Foresterie.

Plus spécifiquement, son rôle est : (i) d'assurer la gestion d'ensemble du programme et son suivi selon les règles de gestion établies ; (ii) de faciliter la communication avec les différentes parties prenantes ; (iii) de faciliter et préparer les travaux du Comité de Pilotage sous la supervision du Directeur des Eaux et Forêts.

Sous la supervision générale du Directeur des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols, les cinq (5) chefs de division seront les leaders techniques thématiques responsables de la mise en œuvre du Programme selon les axes suivants :

- ☞ **Axe 1 : Aménagement des ressources forestières et lutte contre la déforestation**
- ☞ **Axe 2 : Reboisement et de conservation des eaux et des sols**
- ☞ **Axe 3 : Gestion et de lutte contre les feux de brousse**
- ☞ **Axe 4 : Valorisation des biens et services écosystémiques**
- ☞ **Axe 5 : Suivi-évaluation digitalisé-SIG**

Chaque responsable de composante est l'animateur principal pour la planification, le suivi de la mise en œuvre, la progression vers les résultats attendus en termes de contribution à la CDN-Foresterie, mais aussi pour la veille environnementale dans son domaine. Chacun, en intelligence avec ses pairs et le point focal CDN Foresterie, appuie d'autres processus comme les réunions périodiques de suivi du programme.

L'UGP s'appuiera au niveau central sur les divisions et la CERSI, et au niveau régional sur les inspections régionales des Eaux et Forêts pour dérouler les différentes activités du programme.

L'UGP s'appuiera au niveau régional sur les inspections régionales des Eaux et Forêts pour dérouler les différentes activités du programme.

Comité de pilotage

Un organe de pilotage dont le **noyau** est constitué des membres du comité technique restreint chargé de valider les livrables (DEFCCS, DEEC, COMNACC) sera mis en place. Un arrêté ministériel portant sa création et son fonctionnement sera pris par le ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique.

4.2.5. Cadre de cohérence du programme d'appui

Le Sénégal a pris un certain nombre d'engagements sur le plan international (Conventions post Rio/COP, ODD, Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, Défi de Bonn etc.), en passant par le niveau africain (agenda 2063, NEPAD, AFR100, CEDEAO, UEMOA, Plan d'investissement climat, IGMV, CILSS/CSSA...) et le cadre politique et stratégique national (PSE/PAP2A, capital humain, Politique forestière 05-25, Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et du développement durable 22-26).

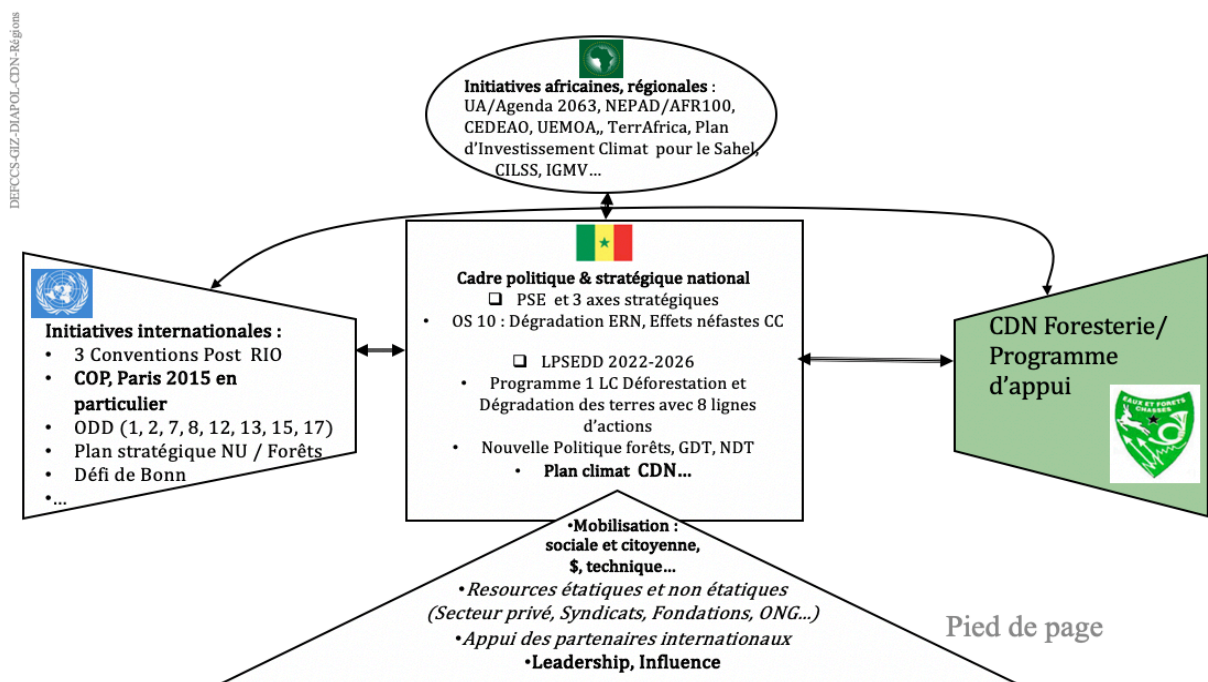


Figure 2 : Schéma du cadre de cohérence du Programme d'appui

Source : Mbodji, 2022

4.2.6. Les principes de gouvernance du secteur forestier

La mise en œuvre efficace des actions identifiées dans le PA-CDN-F doit être soutenue par les principes de gouvernance du secteur forestier que sont :

Les cinq principes	Les principes des Nations Unies sur lesquels ils sont basés
Légitimité et voix	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Participation Recherche du consensus

Reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Obligation de rendre compte au public et aux intervenants institutionnels Transparence
Performance	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réactivité des institutions et des processus face aux intervenants Efficacité et efficience
Impartialité	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Équité Primauté du droit
Orientation	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Vision stratégique, comprenant le développement humain et les complexités historiques, culturelles et sociales

Pour Essiane et Serutti (2012), la bonne gouvernance forestière comporte trois piliers, à savoir:

- i. **les cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires** : il s'agit des politiques et lois forestières (du cadre juridique visant à soutenir et protéger le régime foncier, la propriété, notion et principes de la gouvernance forestière et les droits d'usage) ; de la concordance des politiques de développement générales avec les politiques forestières ; des cadres institutionnels ; et enfin, des incitations financières, instruments économiques et partage des avantages ;
- ii. **le processus de planification et de prise de décision** : il s'agit de la participation des parties prenantes, de la transparence et la responsabilité (redevabilité) et de la capacité d'action des parties prenantes ;
- iii. **la mise en œuvre, application et respect des réglementations** : il s'agit de l'administration des ressources forestières, de l'application des lois forestières, de la gestion du régime foncier et des droits de propriété, de la coopération et coordination, des mesures de lutte contre la corruption.

Cependant, comme le souligne l'Institut sur la gouvernance, "il est difficile de définir les principes de la bonne gouvernance, et ces principes soulèvent souvent la controverse. En proposant une telle liste, il faut reconnaître les prémisses suivantes :

- «Aucun principe n'est absolu». La plupart entrent en conflit avec d'autres à un point ou à un autre, et il faut donc de la mesure et du jugement dans leur application.
- Le contexte social (histoire, culture et technologie) sera un facteur important dans l'établissement de cette mesure et dans l'application pratique des principes.
- Dans l'application des principes, les complexités abondent : c'est effectivement dans les menus détails que surgissent les difficultés.
- Les principes de la gouvernance sont en même temps des fins et des moyens, et concernent autant les résultats du pouvoir que les conditions de son exercice." (Institut sur la gouvernance, avril 2002).

4.2.7. Implication du Secteur privé

Selon Ndione et Mbodji, (2015)², la mobilisation du secteur privé pour le développement d'une économie plus diversifiée dans le secteur forestier se heurte à un certain nombre de contraintes :

- Un secteur privé présent mais encore timide et disparate, marqué par l'informel
- Des opérateurs qui s'activent autour essentiellement de l'exploitation du bois
- Un secteur privé qui n'intervient pas dans la restauration des ressources
- Un secteur forestier qui reste encore marqué surtout par une exploitation de type minier

² Ndione, P.D. et Mbodji, S. 2015. Stratégie de développement du secteur privé forestier au Sénégal. Vers l'élaboration d'un Programme National de Développement du Secteur privé forestier du Sénégal – (PDFP). DEFCCS.

Pourtant, la politique Forestière du Sénégal (PFS) met les fondements d'un développement du secteur privé. Dans sa vision, elle annonce que **En l'an 2025**, Par la responsabilisation des collectivités locales, par une politique de développement agro-sylvo-pastoral, par un renforcement des capacités des services étatiques, des acteurs à la base, par une implication du secteur privé et de la société civile, par une connaissance approfondie du potentiel et de la dynamique des écosystèmes forestiers, par la prise en compte des fonctions économiques, socioculturelles et écologiques de la forêt, le secteur forestier du Sénégal parviendra à : *Contribuer de façon sensible à la réduction de la pauvreté grâce à la conservation et à la gestion durable du potentiel forestier à travers, notamment, la mise en œuvre cohérente de la politique de décentralisation et de coopération dans le cadre des conventions locales, internationales et du partenariat sous régional.*

Plus spécifiquement, parmi les 5 axes stratégiques que compte la PFS, l'axe stratégique 4 est consacré à : l'« *Implication du secteur privé dans la foresterie* ». Il stipule que : « *Les populations à travers différentes formes d'organisation (coopératives forestières, GIE, associations, sociétés forestières, groupements de promotion féminine, groupements de jeunes) s'investissent dans l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux. Ces organisations se sont spécialisées dans des filières en vue d'approvisionner le marché national en produits forestiers de toutes sortes : bois énergie, bois d'œuvre, bois d'artisanat ou de construction, feuilles, écorces, fruits, huiles, miel, tannins, gommés, produits animaux, etc. Elles jouent de plus en plus un rôle économique considérable avec l'émergence de marchés à vocation sous-régionale (cas du marché de Diaobé) et le développement des échanges en produits entre pays limitrophes* ».

Selon Ndione et Mbodji, (2015), le développement de la foresterie privée reposera essentiellement sur l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, la gestion des aires protégées par des privés, les amodiations des droits de chasse, le développement de l'écotourisme, la création de parcs animaliers offrent aujourd'hui des opportunités réelles pour le développement du sous-secteur des forêts.

Pour amplifier ces initiatives et inscrire la foresterie privée comme une solution à la gestion publique des ressources forestières, il s'agira de créer des conditions pour un climat des affaires propice, en dégageant des barrières à l'entrée et en mettant en place les mesures incitatives et motivantes :

- mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour attirer les investissements privés dans le sous-secteur des forêts ;
- renforcer les capacités du secteur privé à s'inscrire dans la perspective de l'aménagement durable de forêts ;
- appuyer la promotion et l'organisation des filières des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- développer l'organisation et la promotion des filières des produits de cueillette afin d'améliorer les circuits de distribution et l'exportation des produits transformés ;
- financer le développement des entreprises locales qui interviennent dans le cadre de la GRN et faciliter l'accès au crédit à tous les intervenants notamment aux groupes les plus vulnérables, en particulier, les femmes et les jeunes ; un organisme comme le FONGIP ou Fonds national de Garantie des Investissements prioritaires cible prioritairement les PME-PMI et reste une opportunité ;
- promouvoir les fruitiers forestiers sur l'étendue du territoire national ;
- contribuer à la mise en place d'un observatoire des produits forestiers et d'une base de données fiable pour la promotion des produits forestiers ;
- améliorer l'accès à l'information sur l'offre, la demande et les prix des produits et les intégrer dans les SIM ou Systèmes d'Information sur les Marchés déjà opérationnels ;
- encourager la participation de petits entrepreneurs à la production et à la transformation du bois, la récolte et la conservation des produits forestiers non ligneux ;
- favoriser l'entrepreneuriat forestier, notamment le développement des pépinières privées ;
- promouvoir la gestion privée d'aires protégées dont les préalables et les modalités de mise en œuvre seront définis et confinés dans un cahier des charges.

Pour une discrimination positive en faveur des contributions évidentes du secteur privé en lien avec la CDN Foresterie, il est prévu de proposer :

- une certification/labellisation interne des investissements verts (des intervenants) dans la CDN Foresterie ;
- de renforcer les aspects techniques relatifs à la CDN Foresterie par :
 - l'élaboration de lignes directrices pour encadrer les interventions
 - la génération et le partage de l'information utile autour de la CDN-Foresterie ;
- d'appuyer la formulation de projets spécifiques de valorisation des PFL et PFNL.

4.2.8. Prise en compte de la dimension genre

L'intégration du genre dans l'élaboration de la CDN Foresterie et la LPSEDD trouve ainsi sa pertinence dans les différents rôles que jouent les femmes dans leur société, particulièrement dans la gestion des ressources naturelles. Les femmes occupent tout un pan de l'économie des ressources naturelles surtout des produits forestiers non ligneux. Depuis la cueillette jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation. Ainsi, au-delà d'une simple discrimination à l'égard des femmes, la problématique genre constitue une dimension importante à prendre en compte dans toutes les stratégies de développement durable y compris la mise en œuvre de la CDN-Foresterie. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est essentielle pour parvenir à un développement durable, équitable et centré sur les personnes.

En effet, l'inégalité entre les genres constitue un frein majeur au développement. C'est la raison pour laquelle, il est important de promouvoir l'égalité des sexes, la participation et l'équité dans la gestion et la distribution des ressources, et les activités d'adaptation au changement climatique.

Il existe encore des opportunités importantes d'influencer le processus, en particulier au niveau national et dans les organismes responsables de leur exécution : le fait que les femmes soient toujours incluses parmi les plus vulnérables doit impliquer de facto, que leurs besoins spécifiques soient pris en compte. Pour une meilleure prise en compte du genre, i.e. une bonne participation/inclusion des femmes/ jeunes filles et autres groupes vulnérables à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de réponse nationale sur le CC, nous suggérons les actions suivantes :

- S'assurer que l'égalité de genre reste un principe clé du processus et demeure un critère de sélection des projets prioritaires.
- Identifier et noter dans chaque thématique de la CDN Foresterie les différents effets du changement climatique sur les femmes et les hommes (et les garçons et filles).
- Cibler leur vulnérabilité spécifique dans les projets et les mentionner dans les objectifs.
- Présenter un état des bénéficiaires de chaque projet selon l'âge et le sexe.

Pendant le processus d'élaboration et de planification des projets :

- Faciliter la participation et la représentation à la fois des hommes et des femmes, en particulier les membres des communautés affectées, i.e. des bénéficiaires : Ceci peut être réalisé par la mise en place d'un quota de participation des femmes et de groupements de femmes.
- Concevoir des programmes de renforcement de capacités sensibles au genre au niveau de la communauté pour s'assurer que les priorités des hommes et des femmes— ainsi que leurs rôles, besoins et préoccupations sont pris en compte.
- Inclure des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairs et prendre en compte les préoccupations de genre
- Établir des indicateurs pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs
- Recueillir des données désagrégées pendant la planification et pour faire le suivi des objectifs fixés
- Renforcement et extension des contenus de l'éducation environnementale aux cibles femmes et jeunes filles
- Nécessité de renforcer la dimension sociale et de genre dans les plans d'actions et lettre de politique sectorielle : la satisfaction des besoins en matière de santé reproductive, la promotion

de l'éducation des filles, la promotion de la résilience des femmes et surtout leur participation au contrôle des facteurs de production ou moyens de résilience au sein des communautés.

Il est à noter que l'intégration de la dimension genre doit se faire de façon transversale et en amont à travers des actions d'information, de sensibilisation et de formation sur le genre qui seront dédiées aux personnels, aux cadres forestiers, aux populations bénéficiaires de projets d'adaptation, aux autorités locales, aux collectivités locales, aux institutions financières et autres parties prenantes. Le but visé est de :

- Favoriser une prise de conscience des inégalités de genre et leurs impacts sur le développement durable et inclusif
- Faire reconnaître les différences qui existent entre les hommes et les femmes et la manière dont ces différences se traduisent en termes d'opportunités, de besoins et de préoccupations eu égard les changements climatiques.
- Conscientiser sur l'importance de l'égalité de chance et d'opportunité entre les hommes et les femmes dans toutes les activités d'adaptation aux changements climatiques en insistant sur l'engagement de l'Etat du Sénégal et des bailleurs de fonds à impliquer de façon équitable tous les groupes sociaux, particulièrement ceux dits vulnérables dont les femmes.

Il est également important que les parties prenantes particulièrement celles en charge de la mise en œuvre des activités d'adaptation soient outillées pour intégrer les principes d'équité et d'égalité du genre dans leur budget. L'objectif étant de définir les priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de tous les segments des populations bénéficiaires, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes et autres groupes vulnérables.

Dans cette optique, il faudrait :

- Développer des critères d'éligibilité sensibles au genre au niveau international destinés aux gouvernements dans les rapports de mise en œuvre
- Examiner les budgets des projets au travers d'une vision sensible au genre pour s'assurer qu'ils prennent en compte non seulement les besoins pratiques des femmes (cultures résistantes à la sécheresse et accès à l'eau) mais aussi leurs intérêts stratégiques (propriété foncière, participation aux prises de décisions, santé reproductive, etc.)

4.2.9. Schéma pour la mise en œuvre du programme

- Élaborer/actualiser les PCTI pour les zones éco géographiques, en s'appuyant sur les modèles de Fatick et du Ferlo.

Le concept du Programme « *Vers des territoires moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) et plus résistants aux Changements Climatiques* » au Sénégal (TACC) (PNUD, 2010) doit être étendu aux autres zones éco géographiques. Ainsi, le programme aura 6 PCTI couplés à 6 projets TACC. Les PCTI et les projets TACC seront réalisés dans le cadre d'un programme d'appui de la mise en œuvre de la CDN-Foresterie articulé autour des thématiques à fort impact à savoir :

- ☞ l'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation ;
- ☞ le reboisement et conservation des eaux et des sols ;
- ☞ la gestion des feux et lutte contre les feux de brousse ;
- ☞ la valorisation des biens et services écosystémiques.

Ce programme permettra de mieux faire focus sur le climat et de systématiser l'atténuation et l'adaptation avec des objectifs clairs, quantifiables et un système de S/E conséquent. Tous les acteurs intervenants dans les ZEG devront contribuer à l'atteinte d'objectifs communs à travers la mise en œuvre de leurs activités.

Au besoin et dans l'optique d'un meilleur ciblage, il sera pris en considération les situations pédoclimatiques et écosystèmes particuliers comme la mangrove, la ronceraie ou la bambouseraie. Le Service des Eaux et Forêts orientera ainsi ses PTA en conséquence. Il en sera de même pour les plans d'actions des collectivités territoriales, des ONG et des acteurs privés. Il faudra une dynamique

d'ensemble et une coordination de ses activités dans les différentes ZEG pour harmoniser les activités parfois contradictoires dans les mêmes espaces. Les initiatives des ONG et autres acteurs ne pourront pas s'installer à leur guise avec des programmes et des approches et des stratégies qui ne s'intègrent pas dans la CDN-Foresterie

- Réactualiser les PAFR (Les PTA devront être orientés CDN Foresterie en lien avec les PAFR);
- Réactualiser les documents de Plans Climat Territoriaux Intégrés (PCTI) de la région de Fatick, de la zone du Ferlo et les étendre respectivement à l'ensemble des ZEG concernées.

4.3. Du financement de la CDN Foresterie et de son programme d'appui

4.3.1. Rappel des besoins de financement selon la CDN Sénégal

CDN Sénégal

Les besoins de financement de la CDN Sénégal sont estimés à 8590 milliards de FCFA (1 USD = 660 FCFA) avec 5742 milliards pour l'atténuation et 2848 milliards pour l'adaptation.

	Atténuation (milliards FCFA)	Adaptation (milliards FCFA)	Total (milliards FCFA)
Inconditionnel	2 244	915	3 159
Conditionnel	3 498	1 932	5 430
Total	5 742	2 848	8 590

CDN Foresterie

Les besoins de financement de la CDN Foresterie sont estimés à 300 milliards de FCFA (1 USD = 660 FCFA) avec 297 milliards pour l'atténuation en inconditionnel et 3 milliards pour l'atténuation en conditionnel. Cela ne représente que 3.5% de l'enveloppe globale. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources financières pour l'adaptation.

	Atténuation (milliards FCFA)	Adaptation milliards FCFA)	Total (milliards FCFA)
Inconditionnel	3		
Conditionnel	297		
Total	300		

4.3.2. Brève estimation des besoins de financement

En attendant l'élaboration détaillée des projets et autres supports de programmation, une première estimation des besoins basée sur les quantitatifs prévus dans la CDN-Sénégal est faite pour fournir une base de travail et d'échanges lors des prochaines échéances comme la COP 27 prévue du 6 au 18 novembre 2022 en Égypte.

L'estimation porte sur une durée de 3 ans.

La synthèse est présentée ci-dessous. Volet CDN	Atténuation (milliards FCFA)	Adaptation (milliards FCFA)	Total (milliards FCFA)
Inconditionnel	53 050 530 000		53 050 530 000
Conditionnel	105 786 000 000		105 786 000 000
Fonctionnement	7 535 000 000		7 535 000 000
Total partiel	166 371 530 000		166 371 530 000
Renforcement et autres catalyseurs (1%)	1 663 715 300		1 663 715 300
TOTAL	168 035 245 300		168 035 245 300

Ces besoins de financement sont éclatés au chapitre 5 sur le Plan détaillé

4.3.3. Mobilisation des ressources locales

Les sources de financement sont variées, avec l'Etat central (LFI) et l'Etat déconcentré, les banques commerciales via par exemple la promotion de cartes bancaires vertes, les facilités et fonds bilatéraux de la Coopération, la coopération décentralisée et la diaspora, les fonds locaux des ambassades, le secteur privé (ressources propres, RSE, les dons et legs des mécènes, la mise en œuvre des PGES, la valorisation des PFL-PFNL...), le Fonds national d'intervention. Dans le cas du Sénégal, celui-ci pourrait constituer un levier important pour marquer la priorité donnée au secteur forestier.

Selon la FAO (2015)³, les fonds forestiers nationaux, à l'instar du Fonds national d'Intervention de la DEFCCS, sont des mécanismes de financement dédiés dont la vocation première est de soutenir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières. En effet, ils peuvent :

- ☞ Contribuer à stimuler davantage l'efficacité en matière d'aménagement des forêts, surtout dans la célérité de la mise à disposition des fonds pour le respect du calendrier dans la mise en œuvre de certaines opérations techniques ;
- ☞ Combler des besoins de financement sur le long terme, conforme à la durée des plans d'aménagement, et suppléer au budget classique souvent incertain ;
- ☞ Servir de « seed-money » pour manifester de la volonté politique et s'accorder avec des partenaires techniques et financiers ;
- ☞ Permettre de lancer des initiatives comme l'approche « Paiement des écosystèmes »
- ☞ Minimiser les interférences politiques qui se traduisent parfois par des coupes budgétaires ;

Pour aller dans cette direction et réussir la stratégie, un certain nombre de principes doivent être respectés, en matière de gouvernance, de capitalisation, de surveillance et d'autres considérations :

DIMENSIONS	À SURVEILLER
-------------------	---------------------

³ Towards effective national forests funds (2015)

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Alignement sur les politiques nationales ☞ Approche Programme à privilégier dans la conception du fonds ☞ Clarté des objectifs et résultats attendus, avec cibles et indicateurs ☞ Conformités légales et réglementaires ☞ Mode d'administration
Capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Privilégier les ressources nationales sources d'abord ☞ S'ouvrir aux partenaires et au secteur privé
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Identification des priorités et domaines d'action ☞ Identification des activités et bénéficiaires éligibles ☞ Circonscrire le type d' appui
Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Clarté dans les organes de gestion et les processus décisionnels ☞ Système de contrôle externe ☞ Cadre d'évaluation clair
Autres considérations	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Soutien de l'autorité supérieure (ministère de tutelle...) ☞ Contexte des droits et obligations de tenue favorable ☞ Climat pour l'investissement dans le secteur favorable

Le secteur privé peut mobiliser des ressources financières pour des investissements dans la foresterie. Par le biais des concessions forestières encouragées par la loi, le secteur privé pourrait consentir les investissements nécessaires dans l'aménagement durable des ressources forestières. Ainsi l'exploitation des forêts passera d'un type minier vers une foresterie d'investissement tendant à retourner aux forêts ne serait-ce qu'une partie de ce qui est prélevé.

Pour ce faire, il faut montrer le potentiel d'affaires du secteur en promouvant la sylvo-business, à l'image de l'agro-business dans le secteur agricole, mais en y ajoutant une touche perceptible de durabilité. La « sylvo-business durable » passe, entre autres, par le développement de **petites unités** pour amorcer un processus de transformation (1^{ère}, 2^{ème} voire 3^{ème} transformation) pour aller vers **une industrialisation accrue** dans le secteur forestier (Ndione, 2019).

Selon la FAO (2018⁴), les concessions forestières ont duré en tant que pratique, mais trouvent davantage leur pertinence dans le contexte de l'Agenda 2030 où peuvent être utilisées comme des instruments politiques de régulation et de valorisation de la production forestière, des services des écosystèmes tout en respectant les droits des communautés pour un développement rural durable.

Les concessions forestières peuvent apporter une contribution directe dans la réalisation des ODD, en particulier :

- ☞ ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ☞ ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ☞ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

⁴ Making forest concessions in the tropics work to achieve the 2030 Agenda: Voluntary Guidelines, 2018

- ☞ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ☞ ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- ☞ ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ☞ ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Une étude financée par la Banque mondiale (Deweese et al. 2011) identifie trois types de bailleurs de fonds : ceux qui s'intéressent à la création de valeur marchande, ceux qui s'intéressent à la situation sociale et enfin ceux qui s'intéressent à la conservation. La catégorisation est résumée dans le tableau ci-dessous.

SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	ACTEURS	FOCALISATION
Conservation et dimension sociale de la foresterie	◦ Financement à impact socio-environnemental	◦ Gouvernements ◦ ONG ◦ Fondations ◦ Entités RSE	◦ Environnement favorable à la GDF, à l'économie verte ◦ Mise à niveau, intégration de la GDF
	◦ Développement économique et financier	◦ Banques de développement multilatéral ◦ Fondations ◦ Entités RSE	◦ Mise à l'échelle de pratiques de GDF
Valeur ajoutée financière	◦ Actifs commerciaux	◦ Fonds de pensions ◦ Banques d'investissement ◦ Financiers privés	◦ Mise à l'échelle ◦ Financements d'actifs à long terme
	◦ Commerce ◦ Industrie ◦ Investissement	◦ Compagnies concessionnaires forestières ◦ Industrie du bois (transformation, consommation) ◦ Industrie des PFNL	◦ Chaîne de Valeur ◦ Mise à niveau ◦ Mise à l'échelle

Segments d'investissements à considérer dans le financement du secteur forestier (Deweese et al. 2011, Banque mondiale)

4.3.4. Mobilisation des ressources internationales

Selon l'UNFCCC, « Le financement climatique est un financement qui vise à réduire les émissions et à améliorer les puits de gaz à effet de serre et vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques et à les maintenir et à accroître leur résilience aux impacts négatifs du changement climatique ».

Elle se caractérise par certains critères spécifiques qui sont :

- La nature du financement : qui peut mobiliser une grande diversité de mécanismes allant des dons, aux subventions, les prêts, les obligations, l'assurance, la garantie, le capital, etc. ;
- Les sources de financement : qui sont tout aussi variées avec les PTF classiques, les PTF spécialisés, la coopération pays développés-pays en développement à travers notamment la coopération bilatérale et multilatérale, etc. ;
- Les domaines financés : qui sont soit l'atténuation, soit l'adaptation, soit les deux à la fois ;
- L'« additionnalité » de la finance climat par rapport à l'aide au développement à laquelle elle se superpose souvent en raison de sa spécificité.

- Les sources de financement

Des ressources financières importantes sont nécessaires pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux impacts du changement climatique. Le financement climatique est clairement nécessaire pour réussir la poursuite conjointe des objectifs de l'Accord de Paris et des ODD. Le financement climatique comprend les financements locaux, nationaux ou transnationaux, qui proviennent de sources publiques, privées et alternatives.

L'Accord de Paris réaffirme les obligations des pays développés de soutenir financièrement les efforts des pays en développement pour tracer la voie vers un avenir propre et résilient au changement climatique. C'est également la première fois que les Parties à la CCNUCC encouragent les contributions volontaires d'autres Parties non développées. Tous les deux ans, les pays développés parties devraient soumettre des informations indicatives sur les actions futures, y compris les niveaux prévus de financement public à fournir aux pays en développement parties. Ils devraient également s'efforcer d'atteindre un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation.

Le soutien financier s'appuie sur le mécanisme financier de la CCNUCC, en partie confié au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les quatre fonds spéciaux : le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF), le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF), tous deux gérés par le FEM, le FVC et le Fonds d'adaptation (FA). Ces mécanismes, s'ils sont utilisés dans un contexte de gouvernance favorable, peuvent soutenir les efforts des pays pour conserver, gérer durablement et améliorer leurs ressources forestières, et parvenir plus largement à une gestion durable des forêts. Cependant, de nombreux pays en développement ont du mal à développer les capacités nécessaires pour accéder au soutien financier destiné à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

- le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF),
- le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF), tous deux gérés par le FEM,
- le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation (FA)
- Fonds mondial pour le développement des villes

Le Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV) permet aux collectivités territoriales émergentes et en développement d'accéder aux ressources financières extérieures nécessaires au financement de leurs projets de développement urbain. Il est un instrument d'assistance technique et d'ingénierie financière. Il accompagne les collectivités territoriales qu'il soutient dans l'ensemble du processus des projets de développement urbain : de la conception, la planification, la recherche de financements, jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation.

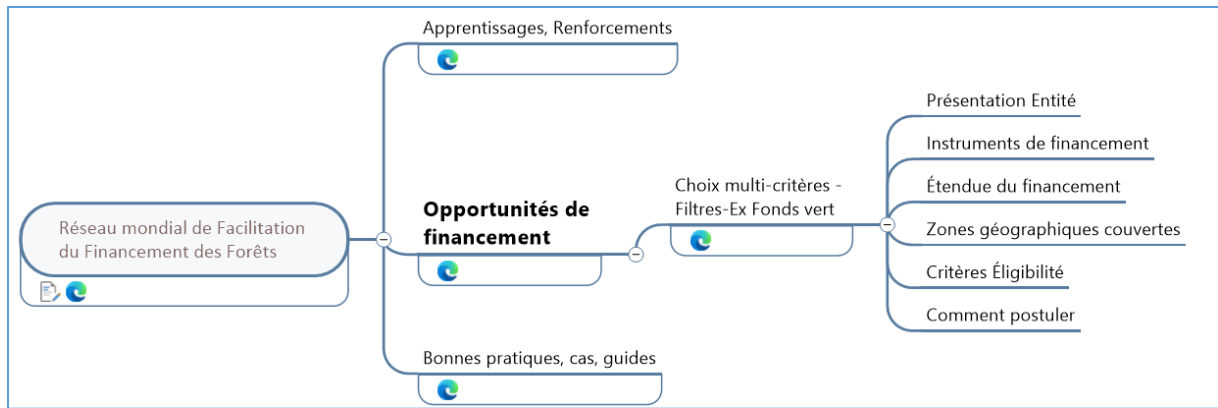
C'est une fenêtre offerte au développement d'initiatives en matière de foresterie urbaine et d'amélioration du cadre de vie.

4.3.5. Un moteur de recherche d'opportunités de financement

La libération du plein potentiel des forêts en tant qu'élément central des « Nature-based solutions » en matière de changement climatique, de contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), surtout à travers la gestion durable des forêts, a été freinée par le manque de financement adéquat surtout en faveur des pays en développement ou en économie en transition.

C'est ainsi que le Forum des Nations Unies sur les forêts a créé le Réseau mondial de facilitation du financement des forêts afin de faciliter l'accès et l'utilisation efficace des financements en faveur des forêts, de partager les données et les meilleures pratiques sur le financement des forêts et, en fin de compte, de contribuer à la réalisation des Objectifs forestiers mondiaux du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2030.

C'est ainsi qu'une plateforme a vu le jour pour orienter et aider au cheminement vers les opportunités de financement. Une description sommaire suit, inspirée du site « <https://forest-finance.un.org/> », dont l'ossature se présente comme suit :



Le processus se décline en 3 étapes en multicritères au terme desquelles, sont mis à disposition les éléments d'orientation utiles dans la recherche de financement.

<p>Topic Filter</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Climate change <input type="checkbox"/> Forest conservation and management <input type="checkbox"/> Biodiversity conservation <input type="checkbox"/> Forest landscape restoration <input type="checkbox"/> Sustainable land use <input type="checkbox"/> Agroforestry <input type="checkbox"/> Private sector and industry <input type="checkbox"/> REDD+ <input type="checkbox"/> Community forestry <input type="checkbox"/> Rural development <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Forest law enforcement, governance and trade (FLEGT) <input type="checkbox"/> Renewable energy <input type="checkbox"/> Forest management certification <input type="checkbox"/> Financing policies and mechanisms <input type="checkbox"/> Eco-tourism <input type="checkbox"/> Payment for ecosystem services (PES) <input type="checkbox"/> Soil and water conservation 	<p>Tags/Categories</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Financing instrument <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Grant <input type="checkbox"/> Equity <input type="checkbox"/> Guarantees <input type="checkbox"/> Loans <input type="checkbox"/> Technical assistance <input type="checkbox"/> Results-based payments <input type="checkbox"/> Funding entity type <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Multilateral funding entity <input type="checkbox"/> Bilateral funding entity <input type="checkbox"/> Private financing entity <input type="checkbox"/> Philanthropic entity <input type="checkbox"/> Recipient category <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Government <input type="checkbox"/> NGO/NPO
<p>Geographic location</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Africa [+] <input type="checkbox"/> Americas [+] <input type="checkbox"/> Asia [+] <input type="checkbox"/> Europe [+] <input type="checkbox"/> Oceania [+] 	<p>Résultats de la Recherche comme inputs à considérer pour avancer dans une formulation ou consolidation de requête :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Liste des opportunités d'entrée ☞ Profil du partenaire ☞ Instrument de financement (dons, prêts...) ☞ Envergure financière supportée ☞ Critères d'éligibilité ☞ Références complémentaires (ressources) ☞ Présentation des préalables et modalités ☞ ...

4.4. Feuille de route – Jalons clés

Pour lancer la mise en œuvre de la stratégie mise en œuvre de la CDN Foresterie, la feuille de route suivante est proposée :

Activité	Échéance
Validation et finalisation des documents	30/10/22
Partage avec les partenaires potentiels	05/11/22
Présentation de la stratégie à la COP27 : à voir avec le MEDDTE. La Banque Mondiale envisage de faire participer ses experts si toutefois il y aurait un événement sur la CDN Foresterie à la COP27.	18/11/22
Identification avec DIAPOL-CE/GIZ des moyens d'appui disponibles pour lancer et accompagner le processus : priorisation des actions en fonction des disponibilités.	30/11/22
Mise en place des organes de mise en œuvre et de pilotage : Le Le Chef du Bureau changement climatique pourra dès maintenant commencer coordonner l'élaboration des projets de texte relatifs aux arrangements institutionnels.	10/12/2022
Préparation des TDR pour les différentes études prioritaires : (plateforme digitalisée de SE, élaboration des PCTI, projets TACC, opportunités offertes au secteur privé, manuel de suivi-évaluation...).	31/12/22
Préparation de la Table ronde	31/12/22
Table ronde avec les bailleurs de fonds actifs à l'environnement. Cette table ronde, présidée par le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (MEDDTE). Cette table ronde sera l'occasion de présenter le document et de susciter les engagements des partenaires dans la mobilisation des ressources. La GIZ jouera le rôle de Chef de file des partenaires au Développement et aura ainsi charge leur mobilisation.	A déterminer
Élaboration du PTBA 2023 (premiers éléments)	PM

5. PLAN D'ACTION BUDGETISÉ

La budgétisation du Plan d'action est issue de l'exercice de costing des actions stratégiques retenues dans la CDN Foresterie en termes d'atténuation et d'adaptation, aussi bien dans la sphère inconditionnelle que conditionnelle.

5.1. Costing sur 3 ans

Pour une meilleure mise en orbite du Programme, le costing couvre les 3 premières années, et les estimations sont présentées dans le tableau qui suit :

CDN FORESTERIE - INCONDITIONNEL

Projet	Activité	Tache /description	Coût 3ans - FCFA
Axe 2 : Reboisement et conservation des eaux et des sols (RCES)			
Restauration de la mangrove	production de plants	collecte de propagule	648 500 000
	transport propagules	transport propagule/pirogue	324 250 000
	plantation	mise en terre	648 500 000
S/TOTAL			1 621 250 000
Reboisement	reboisement	production de plants	33 275 000 000
		plantation	3 025 000 000
		protection (grillage ferlo)	334 530 000
		entretien plantation	3 025 000 000
	RNA	traitement sylvicole	2 000 000 000
		protection	3 189 750 000
			44 849 280 000
Axe 3 : Gestion et lutte contre les feux de brousse (GLCFB)			
Protection des forêts	lutte passive	ouverture pare-feu verts	1 750 000 000
		entretien pare-feu	1 250 000 000
		sensibilisation/réunion /radio rurale	480 000 000
	lutte active	équipement comités en matériel de lutte	300 000 000
		engins de lutte	2 800 000 000
S/TOTAL			6 580 000 000
		TOTAL INCONDITIONNEL	53 050 530 000

CDN FORESTERIE – CONDITIONNEL & FONCTIONNEMENT

Projet	Activité	Tache /description	Coût 3ans - FCFA
Axe 1 : Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (ARFLCD)			
Elaboration et mise en œuvre de plants d'aménagement	Elaboration PAG	Inventaire des forêts	750 000 000
		Enquêtes socio-économique	750 000 000
	Restitution-validation	Ateliers de validation	500 000 000
	Mise en œuvre	Financement des PAG	50 000 000 000
	Protection de la ressource	Camions-citernes	3 680 000 000
		Grader	1 120 000 000
		Unité légère de lutte contre les feux (tenir compte de la spécificité des zones)	1 610 000 000
		Centres de protection de la nature	2 000 000 000
TOTAL			58 410 000 000
Axe 2 : Reboisement et conservation des eaux et des sols (RCES)			
Reboisement	Plantations diverses	Production de plants	5 500 000 000
		Transport de plants	2 750 000 000
		Mise en terre	648 500 000
TOTAL			8 898 500 000
Restauration des forêts	Mise en défens	Clôture Ferlo	1 600 000 000
TOTAL			1 600 000 000
Restauration de la mangrove	production de plants	Collecte de propagule	2 000 000 000
	transport propagule	Transport propagule	1 000 000 000
	plantation	Mise en terre	2 000 000 000
TOTAL			5 000 000 000
TOTAUX			73 908 500 000
Axe 4 : Valorisation des biens et services écosystémiques			
Etude sur les opportunités offertes par le secteur forestier	Etudes		250 000 000
information du secteur privé sur les opportunités	Ateliers		350 000 000
Unité start up cosmétique	unité		3 000 000 000
Unité start up alimentaire	unité		3 000 000 000
Unité start up médicinale	unité		3 000 000 000
TOTAL			9 600 000 000
Axe 5: Suivi - évaluation digitalisé-SIG			
	Système de suivi-évaluation digitalisé	Conception application web et BD	30 000 000
		Conception application mobile	10 000 000
		Serveurs	8 500 000
		Tablettes	90 000 000

Projet	Activité	Tache /description	Coût 3ans - FCFA
		Ordinateurs	24 000 000
		GPS	150 000 000
		Drones de surveillance (feux)	225 000 000
		Motos	750 000 000
		Acquisition de logiciels	5 000 000
		Formations sur application	45 000 000
TOTAL			1 337 500 000
		Elaboration/réactualisation des PCTI	300 000 000
		Elaboration/réactualisation des PAFR	560 000 000
TOTAL			860 000 000
	Manuel de suivi-évaluation	Conception manuel de suivi-évaluation	40 000 000
		Atelier de partage	150 000 000
		Edition	40 000 000
TOTAL			230 000 000
	Suivi-évaluation des activités	Aménagement durable des ressources forestières	150 000 000
		Reboisement et conservation des eaux et des sols	150 000 000
		Gestion et lutte contre les feux de brousse	150 000 000
		Valorisation des biens et services	150 000 000
		4x4 double cabines	6 150 000 000
		4x4 mono cabine	4 650 000 000
TOTAL			11 400 000 000
		Elaboration d'un système d'alerte précoce sur les feux et la détection des changements et évolution des dynamiques dans les forêts	100 000 000
		Elaboration de la stratégie de la foresterie urbaine	50 000 000
		Formation sur l'aménagement écosystémique et l'inventaire multi-ressources	1 050 000 000
		Aménagement durable de la mangrove	2 000 000 000
		Développement d'alternatives pour éviter la conversion des formations forestières naturelles (explosion des plantations d'anacardiens)	2 250 000 000
		Valorisation des acquis de la recherche forestière en matière de domestication et d'adaptation	3 000 000 000
TOTAL			8 450 000 000
Renforcement de capacités et autres catalyseurs			
			1 663 715 300

Projet	Activité	Tache /description	Coût 3ans - FCFA
TOTAL CONDITIONNEL			107 449 715 300
Fonctionnement			
		Véhicules UGP, IREF et secteurs	2 125 000 000
		Vedettes (pirogues)	630 000 000
		Carburant et lubrifiants	3 300 000 000
		Frais de mission	480 000 000
		Voyages internationaux, visites	1 000 000 000
TOTAL FONCTIONNEMENT			7 535 000 000
		TOTAL GÉNÉRAL	168 035 245 300

5.2. Plan de Décaissement

Projet	Coût 3 ans	Année1	Année2	Année3
Axe 2: Reboisement et conservation des eaux et des sols (RCES)				
Mangrove	1 621 250 000	540 416 667	540 416 667	540 416 667
Reboisement en plein / RNA	44 849 280 000	14 949 760 000	14 949 760 000	14 949 760 000
Axe 3: Gestion et lutte contre les feux de brousse (GLCFB)				
Lutte passive et active	6 580 000 000	2 193 333 333	2 193 333 333	2 193 333 333
CDN-FORESTERIE / CONDITIONNEL				
Axe 1: Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (ARFLCD)				
Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation	58 410 000 000	19 470 000 000	19 470 000 000	19 470 000 000
Axe 2: Reboisement et conservation des eaux et des sols (RCES)				
Plantations diverses	8 898 500 000	2 966 166 667	2 966 166 667	2 966 166 667
Mise en defens / Restauration	1 600 000 000	533 333 333	533 333 333	533 333 333
Restauration de la mangrove	5 000 000 000	1 666 666 667	1 666 666 667	1 666 666 667
Axe 4: Valorisation des biens et services écosystémiques				
Études et informations	600 000 000	600 000 000		
Start-ups	9 000 000 000		6 000 000 000	3 000 000 000
Axe 5: Suivi - évaluation digitalisé-SIG / Capitalisation				
Système de suivi-évaluation digitalisé	1 337 500 000	668 750 000	668 750 000	
Manuel de suivi-évaluation	230 000 000	230 000 000		
Territorialisation / PCTI et PAFR	860 000 000	516 000 000	344 000 000	
Veille et alternatives	8 450 000 000	2 816 666 667	2 816 666 667	2 816 666 667
Suivi-évaluation des activités	11 400 000 000	3 800 000 000	3 800 000 000	3 800 000 000
Fonctionnement	7 535 000 000	3 767 500 000	1 883 750 000	1 883 750 000
Renforcement des capacités et autres activités catalyseurs	1 663 715 300	831 857 650	415 928 825	415 928 825
TOTAL GÉNÉRAL	168 035 245 300	55 550 450 983	58 248 772 158	54 236 022 158

5.3. Plan de Financement

Les contributions attendues sont modulées en fonction de la nature (conditionnel / inconditionnel) de la rubrique.

CDN-FORESTERIE / INCONDITIONNEL				
Projet	Coût 3ans	Financement		
Axe 2: Reboisement et conservation des eaux et des sols (RCES)		État	Secteur privé	PTF
Mangrove	1 621 250 000	1 459 125 000	162 125 000	
Reboisement en plein / RNA	44 849 280 000	42 606 816 000	2 242 464 000	
Axe 3: Gestion et lutte contre les feux de brousse (GLCFB)				
Lutte passive et active	6 580 000 000	6 251 000 000	329 000 000	
CDN-FORESTERIE / CONDITIONNEL				
Axe 1: Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (ARFLCD)				
Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (ARFLCD)	58 410 000 000	17 523 000 000	8 761 500 000	32 125 500 000
Axe 2: Reboisement et conservation des eaux et des sols (RCES)				
Plantations diverses	8 898 500 000	2 669 550 000	444 925 000	5 784 025 000
Mise en defens / Restauration	1 600 000 000	480 000 000	80 000 000	1 040 000 000
Restauration de la mangrove	5 000 000 000	1 500 000 000	250 000 000	3 250 000 000
Axe 4: Valorisation des biens et services écosystémiques				
Études et informations	600 000 000	180 000 000		420 000 000
Start-ups	9 000 000 000	2 700 000 000		6 300 000 000
Axe 5: Suivi - évaluation digitalisé-SIG / Capitalisation				
Système de suivi-évaluation digitalisé	1 337 500 000	133 750 000		1 203 750 000
Manuel de suivi-évaluation	230 000 000	230 000 000		
Territorialisation / PCTI et PAFR	860 000 000	86 000 000		774 000 000
Veille et alternatives	8 450 000 000	845 000 000		7 605 000 000
Suivi-évaluation des activités	11 400 000 000	9 690 000 000	570 000 000	1 140 000 000
Fonctionnement	7 535 000 000	6 028 000 000	376 750 000	1 130 250 000
Renforcement des capacités et autres activités catalysatrices	1 663 715 300	83 185 765		1 580 529 535
TOTAL GÉNÉRAL	168 035 245 300	92 465 426 765	13 216 764 000	62 353 054 535

En résumé, les niveaux d'effort attendu sont de l'ordre de :

- ☞ 55% pour l'État du Sénégal, qui doit assurer le leadership et montrer la priorité donnée au secteur forestier dans sa contribution pour le respect de ses engagements à l'Accord de Paris
- ☞ 8% du secteur privé
- ☞ 37% des partenaires techniques et financiers.

L'encadré suivant systématise 5 points majeurs ressortis de la stratégie de financement et de mise en œuvre de la CDN Foresterie.

1. Nécessité d'affirmation de la volonté politique pour déjà repositionner et remonter le secteur forestier sur l'échelle des priorités, comme déclaré officiellement (moins de 5% des ressources programmées sur la CDN, alors qu'il est établi son statut de pilier en matière aussi bien d'adaptation que d'atténuation)
2. Nécessité de convaincre certains intervenants comme le secteur privé à travers l'élimination des barrières à l'entrée, perçues ou réelles (preuves et évidences, environnement des affaires, guidages techniques...)
3. Nécessité de partager les performances en matière de gouvernance du secteur avec les PTF et pairs
4. Nécessité de comprendre et d'apprivoiser les fenêtres d'opportunités en matière de mobilisation de ressources en faveur du secteur forestier
5. Mise en œuvre de la CDN adossée à un programme d'appui logée à la DEFCCS avec des composantes calquées sur les thématiques CDN

BIBLIOGRAPHIE

ASERGMV, 2022 : « Rapport national de synthèse de la situation de référence de la GMV »

CERTAFRIK, 2020 : « Rapport de l'étude diagnostique des cadres juridiques, politiques et institutionnels de la Grande Muraille Verte (GMV) au Sénégal », Projet GEF6 GLOBE
LEGISLATEURS

DPN, 2011 : « Programme de travail des aires protégées du Sénégal (POWPA) »

FAO, 2015 : « *Towards effective national forests funds* »

FAO, 2018 : « Climate change for forest policy-makers »

FAO, 2018 : « *Making forest concessions in the tropics work to achieve the 2030 Agenda : Voluntary Guidelines* »

MEDD, 2017 : « CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA FORESTERIE », DEEC

MEDD, 2022 : « STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMAT POUR LES SECTEURS PUBLICS ET PRIVES » LBA-GCF-DEEC

NATIONS UNIES, 2015 : « ACCORD DE PARIS »

REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2012 : « CADRE NATIONAL D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE POUR LA GESTION DURABLE DES TERRES (CNIS/GDT) », Banque Mondiale

REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2018 : « CODE FORESTIER DU SENEGAL

REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2019 : « DECRET PORTANT APPLICATION DU CODE FORESTIER DU SENEGAL

REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2020 : « CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL DU SENEGAL », DEEC